

Service de solidarité

en établissement



**Dossier
de
candidature**

2023





Dossier de candidature



L'opération Service de solidarité en établissement se déroulera en juillet et août.

Elle est destinée aux jeunes garçons et filles qui auront eu 16 ans avant le 1^{er} juillet 2023 et qui n'ont jamais participé à l'opération.

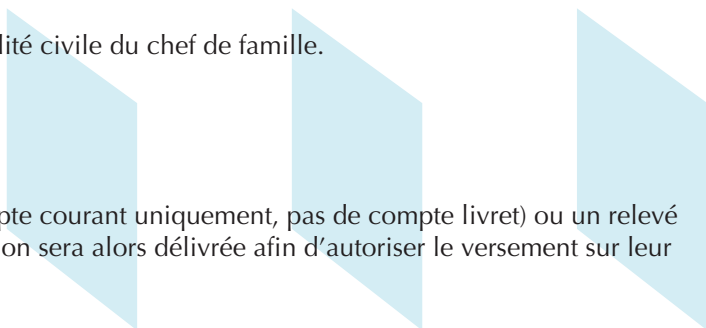
Le service dure deux semaines.

Les dossiers sont à rendre le plus vite possible, ils sont enregistrés dans l'ordre des dépôts.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Le dossier doit comprendre :

- La fiche de candidature.
- La lettre de motivation.
- L'autorisation parentale signée.
- Une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile du chef de famille.
- Une copie de l'avis d'imposition 2022.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du jeune (compte courant uniquement, pas de compte livret) ou un relevé d'identité bancaire au nom des parents (une attestation sera alors délivrée afin d'autoriser le versement sur leur compte).
- Une photo d'identité.





Les 4 établissements partenaires

LE PAVILLON DE LA CHAUSSÉE

Implanté dans un parc boisé de six hectares, l'établissement s'organise autour d'une très belle demeure du XIX^e siècle, à laquelle s'adosse la nouvelle aile médicalisée. L'établissement de soins de suite et de réadaptation accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, nécessitant des soins en milieu médicalisé.

Il assure, enaval des affections aiguës gériatriques, la poursuite des soins et le travail de stimulation nécessaire pour recouvrer l'autonomie en vue du retour à domicile.

Deux unités d'accueil :

- L'une médicalisée, de 22 lits, accueille des personnes dépendantes.
- L'autre unité, de 18 lits, concerne les convalescents.

Directeur : M. MERVEILLE

LA FONTAINE MÉDICIS

"La Fontaine Médicis" offre à ses 94 résidents tout le confort d'une structure moderne bénéficiant d'un environnement calme et verdoyant.

Afin de répondre au mieux à l'accueil et aux besoins liés à la prise en charge des personnes âgées, la résidence "La Fontaine Médicis" accueille des personnes autonomes, semi-dépendantes et dépendantes.

Directrice : Mme CREUILLY

CESAP FOYER SAINT ROMAN - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Le foyer Saint-Roman a ouvert ses portes en 1980 à Gouvieux.

C'est un internat mixte pour adultes, de 16 à 60 ans, présentant un polyhandicap ou un retard mental profond d'origine précoce. Il y a aussi 19 places pour des accueils temporaires courts et des séjours d'observation.

Le projet de l'établissement est de proposer un lieu de qualité au résident en associant à la vie quotidienne des activités éducatives, des loisirs et des prises en charge thérapeutiques. Le foyer doit offrir au résident la possibilité d'être acteur de sa vie, d'agir en fonction de ses besoins, de son vécu et de sa pathologie.

Directrice : Mme BRESSAC

LA FONDATION ROTHSCHILD

La Fondation Rothschild est un établissement de soins de suite et de rééducation qui reçoit des convalescents hommes et femmes à partir de 18 ans, en provenance des services médicaux et chirurgicaux de la région. Cette structure dispose de trois secteurs d'activités :

- . 30 lits de rééducation fonctionnelle
- . 6 lits d'alcoologie
- . 44 lits de soins de suite

Directeur : M. TONDON



Fiche de candidature

Je soussigné(e) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Scolarisé(e) à : _____

En classe de : _____

Établissement : _____

1^{ère} langue : _____

2^e langue : _____

Établissement fréquenté lors de la prochaine rentrée scolaire : _____

Projet personnel pour l'avenir : _____

Souhaite travailler deux semaines : _____

	Je ne peux pas	Je peux
• jeudi 06.07.2023 au jeudi 20.07.2023 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• vendredi 21.07.2023 au jeudi 03.08.2023 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• vendredi 04.08.2023 au vendredi 18.08.2023 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• lundi 21.08.2023 au vendredi 01.09.2023 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(Nous vous demandons de choisir au moins 2 périodes.)

Souhaite travailler dans le(s) établissement(s) suivant(s) :

(Vous avez la possibilité d'exprimer votre choix en attribuant à chaque établissement ci-dessous un numéro dans l'ordre de vos priorités. Toutes les cases doivent être numérotées).

- Le CESAP
- La Fontaine Médicis
- Le Pavillon de la Chaussée
- La Fondation Rothschild

Date : _____

Lieu : _____

Signature :



Contrat



Entre :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Gouvieux représenté par Monsieur Patrice Marchand, Maire de Gouvieux,

L'établissement représenté par son directeur ;

Et

Le bénéficiaire du Service de solidarité en établissement

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La mairie de Gouvieux souhaite proposer aux jeunes âgés de 16 ans, une activité pendant l'été. Elle consiste à rendre un service dans un des établissements médico-sociaux de la ville de Gouvieux. Cette action vise à apprendre aux jeunes la valeur du travail et les vertus du service rendu à autrui.

Article 2 : L'activité se déroulera pendant l'été sur une période de 2 semaines fixée en accord entre les 3 parties

Article 3 : Le contenu de l'activité sera librement défini par le directeur de l'établissement. Le jeune sera soumis aux horaires et contraintes de travail en vigueur dans l'établissement. Il devra adopter un comportement qui ne porte pas atteinte au respect de la hiérarchie, des salariés et des patients de l'établissement. À ce sujet, le président du CCAS se réserve le droit, sur avis du directeur de l'établissement, d'exclure de l'activité tout jeune qui pourrait s'écarter de cette exigence, voire après concertation entre toutes les parties, d'ajuster l'indemnisation.

Le jeune peut, par ailleurs, se voir exclu pour 3 retards non justifiés.

Article 4 : En contrepartie une aide sociale de 400 euros sera versée au bénéficiaire du Service de Solidarité en établissement.

Article 5 : La ville de Gouvieux a souscrit une assurance responsabilité civile pour le compte du jeune bénéficiaire de l'opération Service de solidarité en établissement. Ce dernier reste cependant responsable de ses fautes personnelles et volontaires. Il devra donc, préalablement à l'entrée dans l'activité, apporter la preuve de la souscription par ses parents à une assurance responsabilité civile le concernant.

SIGNATURE :

Le président du CCAS

Le Directeur d'établissement

Le bénéficiaire

Précédé de la mention « Lu et approuvé »





Autorisation parentale



Je soussigné(e) (nom et prénom): _____

Adresse _____

Téléphone: _____

Portable: _____

en tant que responsable légal(e) de (nom et prénom du jeune): _____

l'autorise à participer à l'opération Service de solidarité en Etablissement.

Observations particulières: _____

Date:

Signature:



Julia Raillet répond à vos questions sur le fonctionnement du service civique de solidarité en Mairie de Gouvieux au 03 44 67 13 17



Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE